



TARIFS APPLICABLES au 1^{er} décembre 2017

Arrêté du 27 février 2007 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale.

Ambulatoire : forfait confort (mise à disposition d'une chambre particulière, d'une télévision, de l'accès wifi et d'une collation) hors ophtalmologie	45 €
Ambulatoire : fauteuil ou chambre double (mise à d'une télévision, de l'accès wifi et d'une collation)	25 €
Hospitalisation chambre particulière (facturation par journée / sortie incluse)	85 €
Téléphone : forfait journalier de mise à disposition des installations et d'un terminal téléphonique	6 €
Communications téléphoniques	Tarif local
Télévision : location journalière chambre particulière (casque individuel fourni pour les chambres doubles)	
Chaines TV TNT	6 €
Chaines TV TNT + BEIN SPORT + CINEMA	7 €
Kit accompagnant (lit + petit déjeuner)	35 €
Repas midi	9 €
Repas soir	9 €
Boisson	2 €
Bouteille d'eau	1,5 €
Forfait administratif	10 €

Notre établissement a conclu avec Agence Régionale de Santé d'Aquitaine un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, conformément à l'article L6114-1.